

lui poser une question précise? Je ne parlais pas précisément de la Société centrale d'hypothèques et de logement, celle-ci entrant cependant en ligne de compte, mais le ministre ne pourrait-il pas, avec ses collègues du cabinet, songer à aider ceux qui ont été mis en chômage par le présent gouvernement, mais qui ont néanmoins à payer leur loyer? Ils doivent encore payer un loyer.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, c'est une question à inscrire au *Feuilleton*. J'ai envisagé l'aspect de la question concernant la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que l'autre aspect, et j'irai aux renseignements si on l'inscrit au *Feuilleton*.

DATE DU VERSEMENT DE LA PRIME À LA
CONSTRUCTION D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre sait-il qu'il y a un bon nombre de personnes qui demeurent dans des maisons terminées avant le 31 mars et qui n'ont pas encore reçu la subvention de \$500? Pourrait-il dire à la Chambre quand ces subventions seront versées?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, je fais remarquer à Votre Honneur que le versement de la subvention de \$500 a plus d'importance aux yeux des intéressés que toutes ces questions futiles au sujet du drapeau.

LES POSTES

WINNIPEG—UTILISATION DU SERVICE À DES FINS
FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes? Le 5 mai, comme en fait foi la page 3069 du *hansard*, j'ai posé au ministre une question concernant l'utilisation frauduleuse du service des postes par une société de financement à Winnipeg et il m'a déclaré qu'il étudierait la question. Je me demande s'il pourrait bientôt y répondre?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je dois présenter des excuses à l'honorable député. On m'a fourni la réponse il y a quelques jours et je me ferai un plaisir de la communiquer à l'honorable représentant à la prochaine période de questions.

(Texte)

LA DÉFENSE NATIONALE

ON SUGGÈRE DE DIMINUER LES DÉPENSES DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale?

L'honorable ministre a-t-il pris connaissance de la déclaration de deux économistes, en fin de semaine, à l'effet que le premier pas que le gouvernement fédéral devrait faire, en vue d'améliorer les relations fédérales-provinciales, serait de diminuer beaucoup plus les dépenses de son ministère, et dans le cas de l'affirmative, qu'entend-il faire lui-même?

(Traduction)

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

(Texte)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

SENTENCES NON EXÉCUTÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je désire répondre à une sous-question que m'a posée, le 29 mai, l'honorable député de Trois-Rivières, lorsqu'il s'informait de la dernière date à laquelle la sentence du fouet avait été administrée au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

La réponse est la suivante: Le 11 mai 1964, dans le cas de trois détenus.

Maintenant, pour sa gouverne, j'ai les renseignements concernant les autres dates dans les autres quartiers de détention, s'il y est intéressé.

LE NORD CANADIEN

TRANSFERT DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES
DES ESQUIMAUX DU NOUVEAU-QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

L'honorable ministre peut-il nous dire s'il y a eu d'autres rencontres, ces jours derniers, entre son ministère et les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles de la province de Québec en vue du transfert de l'administration des Esquimaux aux mains de la province de Québec, et peut-il nous dire également si ces négociations sont rompues ou s'il y a des points de rencontre, et quelles dispositions son ministère prend à ce sujet?